

ACTUALISATION

des Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

- Formation continue -





Sessions régulières





Niveau: NC



domestiques est obligatoire et nécessaire pour conserver le droit d'exercer. L'actualisation (Note de service - DGER/SDPFE/2016-914 - 01/12/2016), elle doit être réalisée tous les 10 ans.

L'actualisation des connaissances pour les personnes travaillant avec des animaux

Activités professionnelles et publics visés par des exigences de justificatifs de connaissances ou de formation :

Relèvent de la note de service du 1er décembre 2016, la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats (L. 214-6-1), l'activité d'éleveur de chiens ou de chats (L. 214-6-2) cédant à titre onéreux plus d'une portée de chiens ou de chats par an et par foyer fiscal et l'exercice à titre commercial d'activités de vente et de présentation au public d'animaux de compagnie(L.2146-3).

<u>Pour ces activités, au moins une personne en contact direct avec les animaux doit justifier de la possession soit :</u>

- -D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), conformément à l'annexe II de l'arrêté du 4 février 2016 susvisé ;
- -D'un certificat de capacité « CCAD » délivré, en application des dispositions en vigueur, avant le 1er janvier 2016 ;
- -D'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté susvisé, délivré au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- -D'une attestation de connaissances délivrée par la DRAAF après une action de formation réalisée par un organisme de formation habilité, constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale.

Attestation d'actualisation des connaissances nécessaires pour les activités telles que la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée par an et l'exercice à titre commercial d'activités de vente d'animaux de compagnie sont également concernés.

Renouvellement valable 10 ans

Contact

CFPPA Les Vaseix-Bellac

7 Rue des Rochettes 87300 BELLAC 05.55.60.95.95

cfppa.magnac-bellac@educagri.fr





Demandeurs d'emploi Salariés Public ciblé **Particuliers** Pré-requis Pré-requis pédagogiques : Français lu, écrit, parlé. Modalités de Pas de sélection à l'entrée en formation. sélection Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement, de la demande de financement Délais d'accès ainsi qu'à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation. **Conditions** Après réalisation d'un positionnement d'inscription Avoir validé le certificat de capacité « CCAD » depuis plus de 10 ans. Modalités Non concerné d'alternance Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des **Modalités** besoins spécifiques. Adaptation du parcours (modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, d'adaptation du les résultats du positionnement. parcours Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact ».

Equivalences et passerelles

Liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations : Liste accessible : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032093471

Modalités pédagogiques Formation dispensée en centre de formation.

Exposés en salle échanges et retours d'expérie

Exposés en salle, échanges et retours d'expériences, distribution d'un document de synthèse.



Contenus principaux de la formation

ATTENTION: Certaines personnes ont passé l'attestation de connaissance avant la réforme (1er janvier 2015). Si ces personnes n'ont pas demandées de certificat de capacité animaux domestiques avant la date citée précédemment, elles devront repasser l'attestation de connaissance initiale. L'attestation de connaissance passées avant le 1er janvier 2015, n'est pas un justificatif pour se présenter à l'actualisation des connaissances.

DATE DE DÉLIVRANCE DU CCAD	DATE REQUISE D'ACTUALISATION
Avant le 04/02/2006	Avant le 01/07/2017
Entre le 05/02/2006 et le 31/12/2007	Avant le 31/12/2017
A partir du 1 ^{er} janvier 2008	Au plus tard 10 ans après la date de délivrance

contenus

Santé animale

⇒Bases de la re- production

→Bases de la génétique

→Connaissance de la sélection →Maîtrise de l'alimentation

→Transport

- ➡Réglementation autour du secteur canin
- →Aménagements, hygiène et confort de locaux
- →Bases de l'alimentation
- → Maîtrise de la reproduction
- → Réglementation spécifique
- ➡Prophylaxie sanitaire et médicale
- Propriyiaxie samitaire et medicale
- →Agencement et conception et équipements des infrastructures
- →Connaissance de bases du comportement.

Validation de la formation

Délivrance d'une attestation de suivi de formation (par le CFPPA de Valdoie).

Modalités d'évaluation Non concerné

Passage par blocs de compétences

Non concerné.

Suite de parcours

Non concerné.

Rémunération

Formation non rémunérée.

Tarifs et financements

Coût de la formation : 154 €

Salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprise, agents de l'Etat... Quel que soit votre statut, différentes solutions existent pour financer votre projet de formation. Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches et une proposition individualisée vous sera remise.

Chiffres clés

Taux 2023 (toutes sessions confondues) Satisfaction

Contacts

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de la Haute-Vienne (CFPPA 87)

92%

Site de Bellac 7 Rue des Rochettes 87300 BELLAC - 05.55.60.95.95 cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Chargées d'accueil

Karine DOUDET - DUCOTE Tél : 05.55 60 95 95 Mail : karine.doudet-ducote@educagri.fr

Chantal PICHON
Tél: 05.55 60 95 95
Mail: chantal.pichon@educagri.fr

Isabelle DUCOS Tél : 05.55 60 95 95 Mail : isabelle.ducos@educagri.fr

Référente handicap :

Estelle NGUYEN
Tél: 05.55.48 44 30
Mail: estelle.nguyen@educagri.fr

MAJ: 13/09/2024 VG